

09 JUIN 2016
Paris, le

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur du BEATT
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ÉNERGIE
BEATT - Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE cedex

Références : D/2016/001918/00/PD/CP
Affaire suivie par : Philippe Denoyelle

Objet : Rapport d'enquête technique sur la collision entre un TER et un camion survenue le 09 décembre 2014 sur le PN 169 à Montauban (82)

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 4 avril dernier nous communiquant le rapport d'enquête publié par vos services à la suite de la collision survenue entre un train TER et un camion sur le passage à niveau 169 de Montauban a retenu toute notre attention.

SNCF Réseau vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les suites qu'il entend donner à la recommandation et aux invitations qui lui sont faites à son sujet.

La recommandation R3 : « Mettre en place une des deux solutions suivantes : « Empêcher, par tout moyen approprié, la traversée du passage à niveau n°169 par les poids lourds de plus de 3,5 t ou Elargir le passage à niveau n° 169 ainsi que ses abords de 5 à 6 mètres (au minimum) » a été adressée conjointement à la Ville de Montauban et à SNCF Réseau.

Tout d'abord, SNCF Réseau souhaite rappeler que le passage à niveau n°169, dans sa largeur actuelle, ainsi que sa signalisation routière, sont conformes à l'arrêté ministériel du 18 mars 1991.

Cependant, sans attendre la publication de votre recommandation, SNCF Réseau a pris contact avec les services techniques de la mairie de Montauban. Une réunion s'est tenue dès le 16/02/2016, suivi d'un point téléphonique courant mai, afin de coordonner les actions des deux entités.

A cette occasion, la mairie de Montauban a indiqué qu'aucune solution satisfaisante permettant d'empêcher la traversée du PN par des poids lourds n'avait pu être identifiée, hormis la modification de la signalisation routière, qui a été réalisée. De même, il est apparu que l'élargissement du PN seul n'était pas approprié, la voirie ne pouvant être élargie immédiatement après le PN côté Montauban en raison d'un ouvrage hydraulique jugé trop coûteux à reprendre.

Dans ces conditions, il a été conjointement admis que la solution alternative la plus pertinente consistait à créer des aires de croisement de part et d'autre de la zone comprenant le PN et l'ouvrage hydraulique, ces aires devant faire l'objet d'une signalisation imposant un sens de priorité et devant être dimensionnées pour permettre à des poids lourds de s'y croiser. Cette solution devrait être mise en œuvre par la Ville de Montauban dans le courant de l'été 2016.

Dans cette attente, le gestionnaire de voirie a limité la vitesse de cette voie communale à 70 km/h, comme préconisé dans le diagnostic de sécurité, et va étudier l'installation d'un éclairage sur la zone du PN. De plus, un marquage au sol délimitant la voie routière au droit du PN (lignes de rives) sera réalisé par SNCF Réseau.

Par ailleurs, le rapport du BEA-TT invite SNCF Réseau à fournir aux organismes de formation professionnelle des illustrations du comportement mécanique des barrières de passages à niveau suite à un contact avec un véhicule lourd.

A ce sujet, il faut tout d'abord noter que les formations FCO (formation continue obligatoire) et FIMO (formation initiale minimum obligatoire), réalisées par les organismes de formation des transporteurs routiers, dont l'AFTRAL, homologué par l'Etat, traitent déjà de ce thème (cf. l'extrait du memento de l'AFTRAL en pièce jointe).

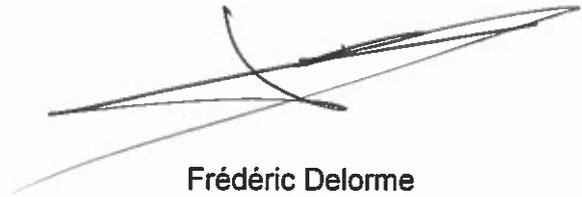
Par ailleurs, SNCF Réseau réalise chaque année de nombreuses actions de prévention dans le domaine de la sécurité aux passages à niveau. Ces actions comprennent notamment la distribution de flyers sur la voie publique, aux abords des passages à niveau, qui rappellent les règles de sécurité et le comportement mécanique des barrières de passages à niveau suite à un contact avec un véhicule lourd (cf. un flyer de prévention en pièce jointe).

SNCF Réseau prendra cependant contact avec ces organismes en juillet, afin de faire rajouter certaines précisions quant au comportement mécanique des barrières.

Enfin, le diagnostic de sécurité auquel le BEA-TT invite également SNCF Réseau a déjà été réalisé antérieurement à l'édition du rapport, le 27/01/2015, de façon conjointe entre les services de la municipalité, du département, de la préfecture et de SNCF Réseau.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur Général Sécurité Réseau.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, elongated shape.

Frédéric Delorme

TRAVERSEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

On recense aujourd'hui moins de 15 000 passages à niveau en France. Chaque année, on compte une centaine de collisions entraînant la mort de 25 personnes (chiffres 2014). Ces accidents sont en grande majorité la conséquence d'infractions au code de la route.

SUR LES RAILS
LE DANGER EST
**PLUS RAPIDE
QUE VOUS**



À 90 km/heure,
il faut 800 m pour qu'un train s'arrête

La distance d'arrêt d'un train est 10 fois supérieure à celle d'un véhicule.

UN TRAIN
PEUT EN CACHER
UN AUTRE

Un train peut en cacher un autre

Sur une voie ferrée, même si un train vient de passer, un deuxième peut survenir à tout moment.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



À l'approche d'un passage à niveau, ralentissez

et contrôlez si votre véhicule peut traverser la voie ferrée sans danger.

La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée.



Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée

Le code de la route accorde la priorité absolue aux trains (article R422-3).



Ne traversez la voie ferrée

que si vous êtes certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée.



Devant un passage à niveau avec barrières

Arrêtez-vous avant le passage à niveau dès que les feux clignotent (article R 412-30 du code de la route).

Après le passage du train, attendez l'ouverture complète des barrières pour redémarrer.



Devant un passage à niveau sans barrières

– Arrêtez-vous au panneau STOP et vérifiez, avant de franchir la voie ferrée, qu'aucun train n'arrive. Un train peut en cacher un autre.

– À l'approche d'un train, arrêtez-vous avant le passage à niveau. Si un train arrive, il ne pourra pas s'arrêter.



Quand vous attendez le passage d'un train : patience !

Le temps d'attente à un passage à niveau n'excède jamais quelques minutes.

Ne tentez pas de passer, vous n'en avez pas le temps.

Si la fermeture du passage à niveau persiste, alertez un agent SNCF à l'aide du téléphone situé aux abords du passage à niveau.



Si vous êtes immobilisé sur une voie ferrée

– Dégagez votre véhicule en enfonçant la barrière. Elle est conçue pour ne pas résister à ce type de choc.

– Évacuez toutes les personnes du véhicule.

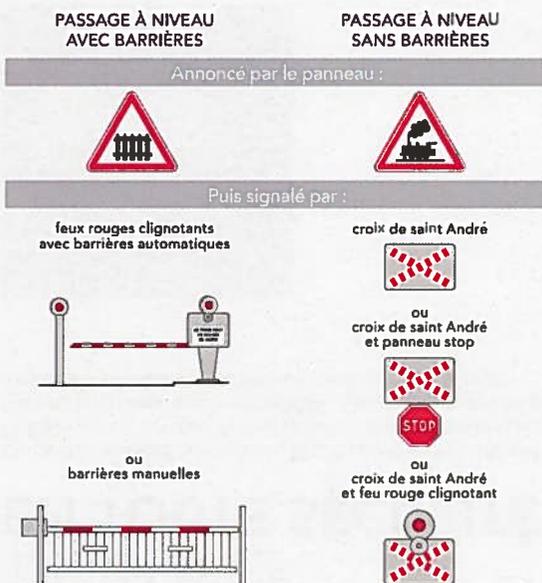
– **Alertez au plus vite un agent SNCF avec le téléphone du passage à niveau.**

LES TYPES DE PASSAGE À NIVEAU

3 passages à niveau sur 4 sont équipés de feux rouges clignotants et de barrières automatiques, ou parfois de barrières manuelles seules.

Les passages à niveau sans barrières sont équipés de croix de saint André.

Voici les panneaux que vous trouverez aux abords des passages à niveau :



LES ACCIDENTS DE LA ROUTE AUX PASSAGES À NIVEAU

Contrairement aux idées reçues, la majorité des accidents aux passages à niveau concerne les trajets habituels et touche souvent les personnes résidant à proximité.

La routine engendre trop souvent une baisse de vigilance ou une prise de risque, qui peut se révéler fatale : non-respect de la signalisation, tentative de traversée en force ou passage en chicane.

En cas de non-respect des règles de sécurité, vous risquez votre vie et celle des autres.

En outre, vous encourez :

- une amende forfaitaire jusqu'à 3750 € ;
- un retrait jusqu'à 6 points sur le permis de conduire ;
- une suspension de 3 ans du permis de conduire, à partir de 30 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
- une immobilisation et/ou confiscation du véhicule, à partir de 40 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
- une peine de 3 ans de prison, en cas de récidive d'excès de vitesse supérieure ou égale à 50 km/h.

Pour en savoir plus : www.securite-passageaniveau.fr

SUR LES RAILS LE DANGER EST PLUS RAPIDE QUE VOUS

AUX PASSAGES À NIVEAU, RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE.



JOURNÉE NATIONALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
AUX PASSAGES À NIVEAU - LE 3 JUIN 2015

www.securite-passageaniveau.fr

En partenariat avec



Franchissement des passages à niveau

En France, on dénombre environ 18 000 passages à niveau :

- 1% sur routes nationales.
- 36% sur départementales.
- 63% sur voies communales.



- Chaque année, une centaine d'accidents surviennent aux passages à niveau.
- Ces accidents sont toujours dramatiques.

Dans l'immense majorité des accidents, le conducteur du véhicule routier est en cause.



90 km/h

environ 81 m

Distance d'arrêt d'un train

À 90 km/h, la distance d'arrêt d'un train est près de 10 fois supérieure à celle d'un poids lourd.



environ 800 m

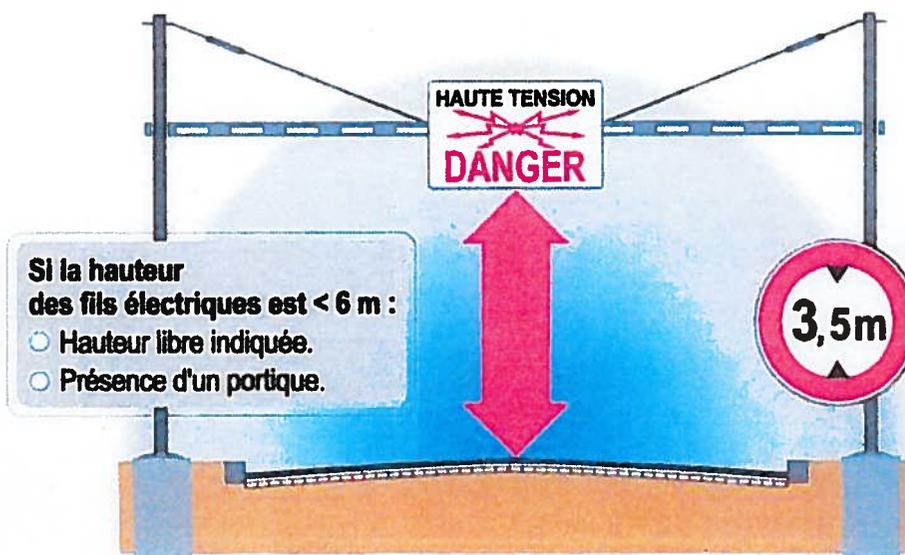


Même en cas de visibilité parfaite d'un véhicule sur les voies, un conducteur ne peut jamais stopper son train à temps.

Signalisation



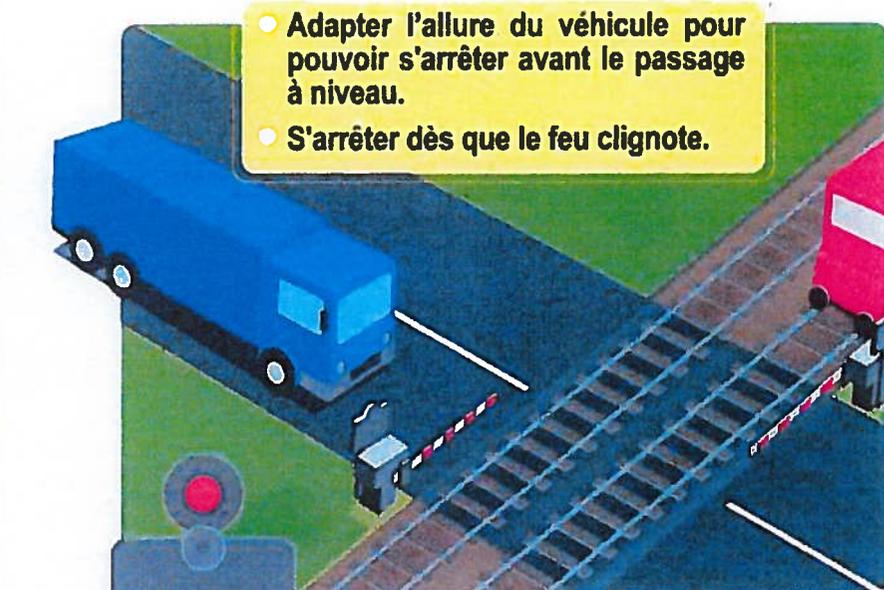
- Être attentif à la signalisation le plus tôt possible.
- Adapter l'allure.
- Tenir compte des difficultés particulières.



Si la hauteur des fils électriques est < 6 m :

- Hauteur libre indiquée.
- Présence d'un portique.

À l'approche d'un passage à niveau



- Adapter l'allure du véhicule pour pouvoir s'arrêter avant le passage à niveau.
- S'arrêter dès que le feu clignote.

■ En attendant le passage du train

- Ne jamais tenter de passer : vous risquez votre vie et celle des autres !
- Patienter, le temps d'attente à un passage à niveau n'excède pas quelques minutes.

Sanction encourue :

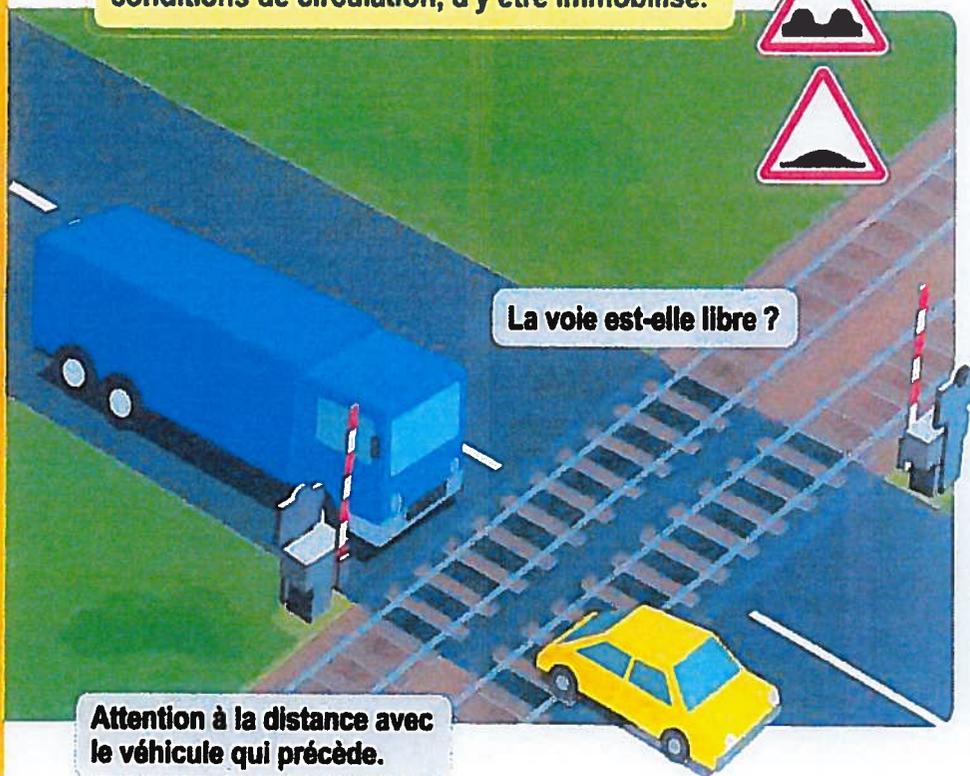
- Amende forfaitaire de 135 €.
- Retrait de 4 points du permis de conduire et sa suspension pendant 3 ans.



Franchissement

■ Avant de s'engager

Ne pas s'engager si son véhicule risque, du fait de ses caractéristiques techniques ou des conditions de circulation, d'y être immobilisé.

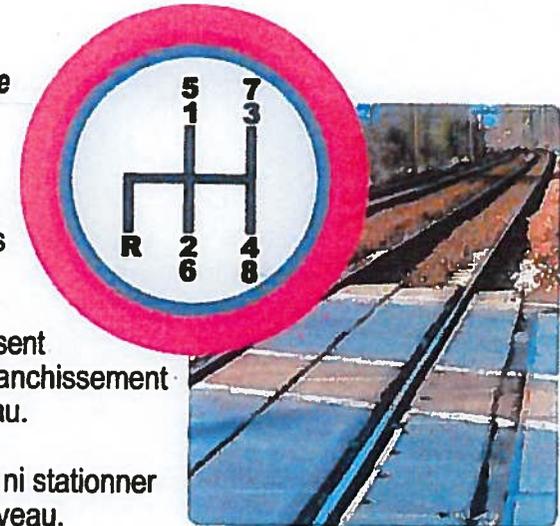


■ Pendant la traversée

Ne jamais passer de vitesse au cours de la traversée.

Les vitesses se passent avant et après le franchissement du passage à niveau.

Ne jamais s'arrêter ni stationner sur le passage à niveau.



■ En cas de présence sur les voies lors de la fermeture des barrières

Ne pas hésiter à enfoncez les barrières pour dégager le véhicule.



Prévenir en urgence la SNCF.